





**É**tant donné le caractère éminemment politique des décisions de gel et de restitution des biens et avoirs d'origine illicite de dirigeants étrangers, la société civile a un rôle déterminant pour faire progresser la démarche. Déjà, les avancées de l'arsenal juridique international en faveur du rapatriement des avoirs volés, de même que la moindre accoutumance des institutions internationales à la grande corruption – du moins dans le discours –, doivent beaucoup à la sensibilité accrue de

l'opinion publique pour le sujet et à la mobilisation des ONG. On ne compte plus en effet les appels d'ONG et de mouvements sociaux, qu'ils soient du Nord ou du Sud, en faveur de la restitution des biens mal acquis. Les campagnes pour l'annulation de la dette des pays du Sud se sont souvent prononcées sur ce point, notamment en lien avec

la dénonciation des dettes dites « odieuses » et illégitimes. Les mobilisations contre la corruption ou les paradis fiscaux et judiciaires se sont également emparées de cette revendication. Toutefois, les ONG ayant approfondi le sujet et mené campagne pour obtenir restitution restent rares. Du point de vue international, c'est *Transparency international* qui a porté le plus loin le sujet (1), qui suscite par ailleurs un large consensus parmi les ONG (2). Au niveau national, l'exigence du recouvrement d'avoirs détournés n'a suscité une mobilisation que dans quelques pays du Sud, avec de faibles relais parmi les ONG du Nord, hormis en Suisse (3). Mais l'on peut s'attendre à un regain d'intérêt

---

## Chapitre V

---

### À la société civile de jouer

---

pour ce genre d'initiatives, suite aux dépôts de plainte contre quelques dictateurs africains pour recel de détournements de fonds publics par des ONG françaises depuis mars 2007. Cette première au niveau mondial a ouvert une brèche dans le mûr de l'impunité puisqu'elle a entraîné l'ouverture d'une enquête préliminaire du Parquet de Paris et la révélation par les policiers français des patrimoines colossaux des familles Bongo, Sassou et Obiang (4)... Reste qu'il est périlleux, dans de nombreux pays, de s'intéresser de trop près aux biens mal acquis : la sécurité des acteurs est en jeu (5).

## 1. LE RÔLE CLÉ DE *TRANSPARENCY INTERNATIONAL*

La principale ONG internationale impliquée dans ce combat est *Transparency International* (TI).

L'ONG internationale est le principal organisateur, depuis sa création en 1993, d'une conférence internationale contre la corruption, qui a lieu tous les deux ans et qui réunit des fonctionnaires, des représentants de la société civile, des cadres d'entreprises et des magistrats. En 1999, elle se déroulait pour la première fois en Afrique, à Durban (Afrique du Sud). La déclaration finale lançait un appel vigoureux pour qu'un effort soit entrepris contre le blanchiment d'argent au niveau international et pour l'élaboration de procédures facilitant la restitution des sommes détournées : « *Il est absolument inacceptable que de l'argent soit investi dans les institutions du monde développé au bénéfice d'un petit nombre de personnes malhonnêtes, quand il est vital à ses propriétaires de plein droit, dans le Sud, et bénéfique au plus grand nombre.* »<sup>1</sup>

Début mars 2001, TI réunissait ses représentants de 11 pays africains pour un séminaire sur le recouvrement des avoirs illicites. À la fin de cette conférence, le 4 mars 2001, était signée la **Déclaration de Nyanga**<sup>2</sup> sur « *le recouvrement et la restitution de la richesse de l'Afrique acquise illégalement et investie à l'étranger.* » Selon cette déclaration, ce sont entre 20 et 40 milliards \$ qui, pendant des décennies, auraient été appropriés de manière illégale en Afrique. Les signataires ont souhaité que le recouvrement et la restitution des richesses acquises de façon illicite figurent au premier rang des priorités mondiales. Ils font de cette lutte une priorité pour TI,

<sup>1</sup> Ernest Harsch, 1999, « Contre les abus de biens publics », *Afrique Relance*, Vol XIII, n° 4.

<sup>2</sup> Transparency International, 4 mars 2001, *Déclaration de Nyanga sur le recouvrement et le rapatriement de la richesse de l'Afrique acquise illégalement et investie à l'étranger*, Nyanga (Zimbabwe).

comme l'avait été, en 2000, l'adoption des Principes de Wolfsberg (principes de lutte anti-blanchiment) par douze grandes banques internationales.

Lors de sa conférence internationale contre la corruption de Séoul, en mai 2003, un atelier porta spécifiquement sur la restitution des avoirs volés.<sup>3</sup>

En 2004, l'ONG consacre son rapport annuel à la corruption politique. On y trouve notamment un tableau évaluant les montants détournés et deux articles traitant de leur restitution.<sup>4</sup> La même année, *Transparency International* décide d'organiser un réseau d'avocats, d'experts et d'enquêteurs spécialisés pour aider les gouvernements à recouvrer les biens mal acquis et produits de la corruption.<sup>5</sup>

En avril 2006, à Nairobi, les représentants de TI prennent note des engagements pris par la communauté internationale et le G8 ; ils rappellent la déclaration de Nyanga et demandent aux États d'Afrique et du monde de ratifier la Convention de Mérida et celle de l'OCDE. Ils encouragent les pays occidentaux à accélérer les processus de suivi et de recouvrement des richesses africaines illégalement acquises, évaluant cette fois-ci le préjudice à 140 milliards \$.<sup>6</sup> En septembre 2007, *Transparency International* a manifesté un vif intérêt lors du lancement de la *StAR Initiative* par la Banque mondiale et les Nations unies et devrait y collaborer.

En décembre 2008, la branche française de *Transparency International* se porte partie civile dans l'affaire des biens mal acquis d'Omar Bongo, Denis Sassou Nguesso et Teodoro Obiang (voir à la fin de ce chapitre).

Les avancées internationales en faveur de la restitution des avoirs d'origine illicite doivent beaucoup au travail de *Transparency International*, conjugué notamment à la volonté du gouvernement suisse, qui a fait du sujet son étendard sur la scène internationale. L'adoption des conventions de l'OCDE et de Mérida doit encourager la poursuite et le renforcement de la mobilisation internationale des sociétés civiles sur ce sujet.

**3** « Workshop : State looting : returning Abacha's stolen millions », 26 mai 2003, 11<sup>e</sup> Conférence internationale contre la corruption, Séoul.

**4** *Transparency International*, avril 2004, *Rapport mondial sur la corruption 2004*, Berlin.

**5** *Transparency International*, 12 janvier 2004, *Transparency International Strategic Framework*.

**6** *Transparency International*, 7 avril 2006, *Déclaration internationale de coopération de Nairobi sur le recouvrement et le rapatriement des richesses africaines illégalement obtenues et mises en banque ou investies à l'étranger*, Nairobi.

## 2. UNE DEMANDE DE PRINCIPE DE NOMBREUSES ONG INTERNATIONALES

### Réseaux internationaux

En novembre 2002, à Séoul, lors du *Second Community of Democracies Non-Governmental Forum*, des représentants de la société civile mondiale demandaient aux États membres de *Community of Democracies*, une organisation intergouvernementale<sup>7</sup>, de « réformer les lois financières internationales pour promouvoir une plus grande transparence, identifier les produits de la corruption et faciliter le recouvrement des biens publics volés. »<sup>8</sup>

**7** Les États membres de *Community of Democracies* sont : Chili, Inde, Pologne, République Tchèque, États-Unis, Mali, Mexique, Portugal, Afrique du Sud, Corée du Sud, Philippines, Mongolie, Maroc, Salvador, Cap Vert et Italie.

**8** *Community of Democracies*, 12 novembre 2002, *Second Community of Democracies Non-Governmental Forum*, Séoul.

**9** Cf. Jubilee Netherlands International Members of Parliament Meeting on Debt, 28 février au 1er mars 2002, *Summary Report*.

**10** Eurodad, 13 juillet 2006, « Letter on Odius and Illegitimate Debt » à Paul Wolfowitz.

**11** Financement responsable : vers une stratégie cohérente en matière de corruption. Séminaire tenu du 8 au 10 juin 2006 à Bruxelles.

**12** Forum social mondial, 27 janvier 2006, *Contribution de l'AGMSFSM, assemblée générale des mouvements sociaux au Forum social mondial de Bamako*.

**13** Voir *Tax Justice Focus*, septembre-octobre 2007.

**14** Nous verrons dans la dernière partie de ce chapitre comment, à partir de mars 2007, les ONG françaises se sont saisies du sujet, notamment pour appeler à un assainissement de la politique africaine de la France.

**15** AITEC (Association Internationale de Techniciens, Experts et Chercheurs), « L'Économie politique de la corruption », *Archimède et Léonard*, n° 7, printemps-été 1991.

Les réseaux internationaux sur la dette, comme *Jubilé Sud*, *Eurodad* ou le Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde (CADTM), ont régulièrement relayé la demande d'identification, de gel et de restitution des biens mal acquis, le CADTM en faisant même l'une de ses propositions pour financer le développement. De même, les collectifs nationaux mobilisés sur la dette ont fréquemment relayé cette revendication, à l'image de *Freedom from Debt Coalition* aux Philippines, INFID en Indonésie, *Jubileo Peru* au Pérou, la plate-forme Dette & Développement en France, *Jubilee Debt Campaign* au Royaume-Uni, *Jubilee Netherlands* aux Pays-Bas<sup>9</sup>, pour n'en citer que quelques-uns.

En 2006, tandis que le discours anti-corruption de la Banque mondiale montait en puissance sous la présidence de Paul Wolfowitz, les ONG ont réagi en demandant que les pays du Nord balayaient d'abord devant leur porte, notamment en restituant les fonds d'origine illicite qu'ils abritent. C'est le sens, par exemple, du courrier adressé, en juillet 2006, à Paul Wolfowitz par Eurodad, le réseau européen sur la dette et le développement (48 ONG et collectifs de nombreux pays européens).<sup>10</sup> En juin 2006, lors d'un séminaire intitulé « *Responsible Finance: towards a coherent strategy on corruption* »<sup>11</sup>, Eurodad a également retenu, parmi ses objectifs, l'identification et l'accélération des processus de restitution, avant d'organiser un atelier sur le sujet lors de sa conférence annuelle à Oslo en octobre 2007. A l'issue du Forum social mondial de Bamako, en janvier 2006, la déclaration de l'assemblée générale des mouvements sociaux associait également à « *une annulation pure et simple de la dette des pays du tiers monde, la restitution aux peuples des biens volés par les élites dirigeantes et un véritable coup d'arrêt à la corruption* »<sup>12</sup>. C'est sur ce même thème que la société civile africaine dans sa pluralité, interpella les candidats à l'élection présidentielle française à l'issue du Forum social mondial de Nairobi en janvier 2007 (appel publié par *Le Monde* le 13 février 2007).

Le *Tax Justice Network*, réseau international d'ONG et de chercheurs né en 2002, s'est lui aussi intéressé à la problématique des biens mal acquis, par le prisme des centres financiers *offshore* qui, à travers le monde, facilitent le blanchiment et l'impunité.<sup>13</sup> Les membres du Réseau sont issus de différents milieux : université, professions libérales, finance, ONG de développement, mouvements syndicaux, religieux, politiques et sociaux du monde entier. Il a été créé pour répondre aux effets nocifs de la concurrence et l'évasion fiscales à l'échelle mondiale, phénomènes exacerbés par l'existence des paradis fiscaux et judiciaires. En janvier 2007, au Forum social mondial de Nairobi, a été lancé l'antenne africaine, le *Tax Justice Network for Africa*. En 2009, lors du Forum social mondial de Belem (Brésil), c'est l'antenne latino-américaine qui voit le jour, notamment animée par le réseau latino-américain sur la dette et le développement Latindadd, que soutient le CCFD-Terre Solidaire.

## En France

Le sujet n'a longtemps été qu'évoqué par les ONG françaises, sans véritable approfondissement du sujet, jusqu'à la première édition de cette étude en mars 2007.<sup>14</sup>

Dès ses débuts dans les années 80, le mouvement naissant pour l'annulation de la dette a demandé le gel et la restitution des avoirs volés.<sup>15</sup> Au début des

années 90, la campagne de l'association Survie pour l'aide au développement commence à mettre à jour les mécanismes du détournement de l'aide.<sup>16</sup> Le mensuel d'information de Survie, *Billets d'Afrique*, lancé en 1993, est illustré dès ses débuts d'un porteur de valise... La problématique est clairement identifiée. En 1997, les associations Agir Ici et Cedetim publient une tribune dans différents journaux pour demander la saisie des avoirs de Mobutu en France.<sup>17</sup> Beaucoup continueront ensuite d'évoquer le sujet :

■ Dans son document de référence, en mars 2001, la plate-forme Dette & Développement, animée par le CCFD-Terre Solidaire et qui réunit une trentaine d'ONG et de syndicats, inscrit parmi ses objectifs « *la restitution des fonds détournés afin qu'ils soient réinvestis en faveur du développement dans les pays concernés* ». Une revendication qui sera partie intégrante de la campagne sur la dette odieuse lancée fin 2007 et accompagnée d'une pétition au chef de l'État<sup>18</sup>.

■ En novembre 2001, la campagne sur l'aide publique au développement (APD) initiée par le CCFD-Terre solidaire et rejointe par une large coalition d'ONG emmenée par Coordination Sud, en amont des élections présidentielles de 2002, explique que « *la France doit (...) soutenir le recours au gel des avoirs dirigés contre les gouvernants s'étant livrés à des détournements de fonds, à des trafics illicites ou à de graves violations des droits de l'Homme.* »<sup>19</sup>

■ En 2005, l'association Survie appelle, dans une de ses « 8 propositions pour une réforme de la politique de la France en Afrique », à « *la restitution par la France et par les États européens des biens mal acquis par les dictateurs aux pays spoliés et la mise en place de contrôle dans les pays non démocratiques pour que les fonds libérés servent effectivement au développement des populations.* »

■ Dans le prolongement de la coalition « 2005, plus d'excuses ! », plusieurs ONG (dont le Secours Catholique, le CCFD-Terre Solidaire, Survie, Attac France, et Transparence International France) ont lancé, en février 2006, une plate-forme contre les Paradis fiscaux et judiciaires, rejointe entre autres par le syndicat national unifié des impôts (SNUI), le syndicat de la magistrature et Oxfam France – Agir ici. L'un des objectifs de la plate-forme est d' « *identifier les biens mal acquis placés dans les territoires offshore et les rapatrier aux personnes morales ou physiques spoliées* ».

■ En préparation des élections présidentielles et législatives de 2007 en France, une vaste coalition d'ONG et de mouvements sociaux emmenée par le Crid a lancé une campagne, « État d'urgence planétaire : votons pour une France solidaire ! », qui appelle les partis politiques « *à geler les avoirs d'origine illicite de gouvernants du Sud* ». <sup>20</sup>

■ En préparation de la conférence des Nations unies consacrée au financement du développement, fin 2008 à Doha, un large rassemblement d'ONG, syndicats et collectivités locales français explique, parmi ses demandes prioritaires, que « *les avoirs et biens mal acquis devront être restitués* »<sup>21</sup>. Dans le cadre de leur action envers la présidence française de l'Union européenne, les organisations françaises seront rejointes sur ce point par de nombreux réseaux européens.

**16** Brochure de Survie et Agir ici, 1993, *Questions à 40 milliards*.

**17** *L'Humanité*, 25 juin 1997, « Et les biens de Mobutu en France ? ».

**18** Cf. Site web [www.detteodieuse.org](http://www.detteodieuse.org).

**19** Coordination Sud, novembre 2001, « Proposition 7 : la prévention et le traitement des crises », in *Aide publique au développement : 7 propositions pour renouveler la solidarité*.

**20** Crid (Centre de recherche et d'information pour le développement) *et al.*, février 2006, « État d'urgence planétaire : votons pour une France solidaire ! ».

**21** « Permettre aux pays du Sud de financer leur développement », document produit sous la coordination du CCFD-Terre Solidaire, mai 2008.

## Au Royaume-Uni

L'ONG *Global Witness* effectue de longue date, un travail pionnier sur le détournement des rentes minière et pétrolière, notamment en Angola, en Guinée équatoriale et au Congo-Brazzaville. C'est elle qui a révélé, par exemple, les dépenses extravagantes de Denis Christel Sassou Nguesso, le fils du président congolais, dans les boutiques de luxe de Paris, Marbella ou Monaco.

*Christian Aid*, une autre ONG britannique, s'est aussi intéressée à ces questions. En mars 2006, elle organisait un séminaire sur la corruption, dénonçant qu'en 1996, 30 milliards de dollars de l'aide pour l'Afrique avaient fini sur des comptes bancaires à l'étranger, notamment en Suisse.<sup>22</sup>

En 2000, l'ONG Oxfam Grande-Bretagne publiait un rapport au titre évocateur « *Paradis fiscaux : libérer les milliards cachés pour éradiquer la pauvreté* ». <sup>23</sup> Le rapport promeut l'adoption d'une convention internationale sur la restitution des biens volés.

La Grande-Bretagne héberge aussi le secrétariat international du *Tax Justice Network* (Réseau pour la justice fiscale), créé en 2002 et animé par John Christensen.

<sup>22</sup> Christian Aid, 24 Mars 2006, *UK Aid Network Seminar on Corruption*.

<sup>23</sup> Notre traduction. Cf. OXFAM Great Britain, juin 2000, *Releasing the hidden billions for poverty eradication*.

## La « Coalition UNCAC »

La plupart des ONG et réseaux des pays occidentaux impliqués sur ce dossier des avoirs détournés ont décidé de lancer, en mai 2009, une Coalition pour la Convention de Mérida, qui veut promouvoir la ratification et la mise en œuvre rapide de la Convention, « l'implication de la société civile dans tout processus de suivi » et, à l'occasion de la 3<sup>e</sup> conférence des États parties qui se tient à Doha (Qatar) en novembre 2009, la mise en place d'un mécanisme de suivi de la Convention doté de moyens et d'un secrétariat propres<sup>24</sup>.

<sup>24</sup> Voir [www.uncaccoalition.org](http://www.uncaccoalition.org).

## 3. DANS CERTAINS PAYS, LA MOBILISATION PORTE SES FRUITS

**O**utre les appels généreux de nombreux mouvements citoyens à travers le monde, quelques rares pays ont vu émerger des mobilisations structurées, à l'impact souvent déterminant, autour du recouvrement des fonds détournés. Gageons qu'elles donneront des idées à d'autres. Il faut aussi rendre hommage, ici, au courage des acteurs qui s'aventurent sur ce terrain de mobilisation, qui n'est pas dépourvu de risques dans certains pays.

**AU PÉROU**, en parallèle à l'investigation menée par le Congrès sur la dette de Fujimori et de son entourage, une coalition d'organisations de la société civile péruvienne et suisse, la Table ronde pour le rapatriement de l'argent illicite (*Mesa de Repatriacion de Dineros Illicitos y su Uso Etico*) s'est constituée dès la fin de l'année 2000. La participation des mouvements religieux fut très importante dans ce processus. La Commission épiscopale péruvienne pour l'action sociale (CEAS), partenaire du CCFD, a été l'une des organisations les plus actives de cette coalition, tout comme la Société Missionnaire de Belen (Suisse). D'autres organisations de la société civile ont fait partie de cette coalition : le Forum Solidarité Pérou, qui avait la charge du secrétariat, la Coordination nationale des Droits humains, le mouvement des femmes, la plate-forme péruvienne des droits humains, le Collectif Sincorrupcion et le réseau Jubilé Pérou. Du côté suisse, on retrouve Solifonds (agence d'aide des syndicats suisses), le groupe de travail Suisse-Colombie, Action Place Financière et Action Carême.<sup>25</sup>

Ainsi composée de mouvements sociaux péruviens et suisses, la Table ronde a fait pression sur les décideurs politiques pour qu'ils prennent des mesures rapides de blocage et de recouvrement des fonds volés et qu'il en soit fait un « usage éthique ». Pour la coordinatrice de la Table ronde, Inès Arias, « *l'une des réussites de la Table ronde a été de parvenir à faire passer la question de l'utilisation des fonds rapatriés dans le débat et l'opinion publique* »<sup>26</sup>. C'est sur la proposition de la Table ronde, en particulier, qu'un fonds a été créé le 3 décembre 2005, par la loi n° 28635, pour que l'argent restitué serve à lutter contre la corruption et à indemniser les victimes des violences politiques<sup>27</sup>. Pour autant, Inès Arias regrette que « *le cercle des bénéficiaires de ce fonds [ait] été élargi à des organismes du secteur public, comme la police* ». Et l'animatrice de la Table ronde de conclure : « *quoi qu'il en soit, il reste encore une quantité considérable d'argent bloqué (...) au Mexique, (...) au Luxembourg, etc. Nous continuons à nous mobiliser* ».

**EN INDONÉSIE**, des ONG comme INFID ont effectué un travail remarquable, avec l'aide d'universitaires, pour déterminer l'origine des fonds détournés par le dictateur Suharto et ses proches entre 1966 et 1998<sup>28</sup>. Elles ont constaté que, sur les 30 milliards \$ de prêts concédés par la Banque mondiale durant cette période, 10 milliards avaient été détournés par le dictateur indonésien à des fins personnelles.

**EN CÔTE D'IVOIRE**, trois propositions ont résulté d'un colloque organisé en mars 2008 par l'association Asacesci : la création d'un observatoire national de la dette, d'une commission des biens mal acquis et une proposition de loi sur l'enrichissement illicite<sup>29</sup>.

**AUX PHILIPPINES**, il faut souligner le rôle de l'ONG *Freedom From Debt Coalition*, membre du réseau *Jubilee South*, dans la recherche des biens mal acquis par le dictateur Marcos et son clan et l'utilisation des fonds restitués par la Suisse.

**EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)**, la société est divisée sur les crimes économiques de Mobutu et de ses dignitaires. Les causes de cette division sont multiples : certains se demandent pourquoi s'occuper de la fortune de Mobutu, alors que de nouveaux dirigeants réalisent aussi des détournements dans l'impunité totale. D'autres pensent que ressortir le dossier Mobutu risque de déstabiliser les institutions en place dans la mesure où, parmi les respon-

<sup>25</sup> Cf. Inès Arias, septembre 2006, *Caso Peru*, document de travail. Des informations (en espagnol) sur ce mouvement sont disponibles sur le site de l'ONG luxembourgeoise Action Solidarité Tiers Monde, [www.astm.lu](http://www.astm.lu).

<sup>26</sup> Interview d'Inès Arias par David Eloy, « Pérou : un rapatriement éthique », *Altermondes*, décembre 2006. Les citations suivantes d'Inès Arias sont extraites du même entretien.

<sup>27</sup> Il s'agit du *Fondo Especial de Administracion del Dinero Obtenido Illicitamente en perjuicio del Estado* (FEDADOI).

<sup>28</sup> Patricia Adams, "The doctrine of odious debts: using the law to cancel illegitimate Debts", Intervention lors d'une tournée de conférences à l'invitation du réseau associatif allemand [erlassjahr.de](http://erlassjahr.de), le 21 juin 2002. Disponible sur <http://www.odiousdebts.org/odiousdebts/index.cfm?DSP=titles&SubID=519>.

<sup>29</sup> Serikpa Benson, « Colloque international sur le désendettement de la Côte d'Ivoire », 28 mars 2008, <http://news.abidjan.net/h/287119.html>.

sables de ces institutions, se trouvent les héritiers de Mobutu et ceux qui ont dirigé avec lui. C'est le cas des fils de Mobutu dans le gouvernement actuel et au Sénat, qui est dirigé par un ancien Premier ministre de Mobutu, Kengo wa Dondo, comme les anciens mobutistes au parlement, au gouvernement, au sein de l'appareil judiciaire, de l'armée...

Depuis quelques années, certaines organisations de la société civile ont néanmoins pris le sujet à cœur et se battent avec leur propre État pour que l'argent de Mobutu soit restitué. Un combat mené notamment pour annuler la dette odieuse du régime Mobutu, qui s'élève à plus de douze milliards de dollars. Parmi ces organisations on trouve NAD (Nouvelle Alternative pour le Développement), créée en 2003 et la plate-forme congolaise Dette et Développement. En 2007, ils ont organisé un séminaire sur la dette mettant en avant la question du rapatriement de la fortune de Mobutu en s'appuyant sur des documents officiels de la RDC, tels que le préambule et l'article 56 de la Constitution congolaise. Ce préambule dénonce les détournements de fonds publics et garantit au citoyen le droit de revendiquer l'annulation des accords et autres faits qui rendent la vie des Congolais économiquement et socialement inhumaine. Ils ont aussi demandé que la loi contre la corruption promulguée en 2005 par le président Kabila et qui met en avant le rapatriement des biens mal acquis soit appliquée. Avec l'aide d'associations internationales dont le Comité pour l'annulation de la dette du tiers-monde et l'ONG suisse Action Place Financière, ils ont ainsi pu interpeller et rencontrer à plusieurs reprises le gouvernement congolais et le gouvernement suisse pour demander le rapatriement des fonds encore gelés en Suisse. Une mobilisation bénéfique puisque à deux reprises en 2008 et en 2009, la Confédération helvétique a prolongé le gel de l'argent saisi et, en février 2009, le gouvernement congolais a fini par déposer plainte en Suisse pour accélérer la procédure. Peine perdue, puisque le 21 avril 2009, les faits dénoncés sont jugés prescrits.

**EN SUISSE**, les organisations de la société civile sont mobilisées depuis plus d'une dizaine d'années pour dénoncer le scandale des avoirs hébergés par la place financière helvétique. Les ONG engagées pour la restitution des biens et avoirs mal acquis sont souvent les mêmes qui dénoncent une autre forme de vol d'argent public : l'évasion fiscale, à l'image de la Déclaration de Berne qui, en 2002, lançait une campagne à ce sujet intitulée « Les 100 papiers préférés des banques suisses ».

En 2003, cette ONG a créé, avec six autres associations suisses, dont Action Place Financière, Transparency International Suisse et Pain pour le Prochain, la **coalition Abacha**. Cette coalition s'est engagée à surveiller le processus de restitution des fonds de l'ancien dictateur Abacha à l'État nigérian. Elle a toujours rappelé, lors des négociations entre le gouvernement suisse et le gouvernement nigérian, la nécessité d'un processus de restitution transparent. Elle a exigé que les fonds restitués soient utilisés à des buts sociaux au bénéfice des habitants du Nigeria. En octobre 2004, une délégation de la coalition, menée par Max Mader, s'est rendue au Nigeria au forum de la société civile sur les biens volés<sup>30</sup>. Ce forum réunissait plusieurs **ONG nigérianes** dont l'ANEEJ (*African Network for Environment and Economic Justice*), ainsi que des députés nigériens, la ministre nigérienne des Finances et des représentants du gouvernement suisse. La coalition Abacha a sans doute joué un rôle afin que le processus de restitution des fonds passe par un intermédiaire, en l'occurrence la Banque mondiale. Elle fait aujourd'hui partie du groupe, piloté par la Banque mondiale, de suivi et d'éva-

**30** Voir à cet effet le rapport produit par l'ANEEJ (*African Network for Environment and Economic Justice*) en octobre 2004 : *International NGO Conference on stolen wealth from Nigeria*.

luation de l'utilisation des fonds restitués. En septembre 2007, cette coalition a exprimé le regret d'être intervenue trop tard dans le processus, car elle estime qu'une participation accrue des ONG nigérianes à la procédure de restitution aurait permis une meilleure utilisation des fonds restitués.<sup>31</sup>

Dans le cas de l'**argent angolais** gelé en Suisse provenant de la dette de l'Angola envers la Russie, les ONG suisses (Action Place Financière suisse, Groupe pour une Suisse sans armée, Déclaration de Berne) ont vivement protesté contre le processus de restitution choisi par le gouvernement fédéral et le gouvernement angolais. Elles ont réclamé, en avril 2005, la réouverture d'une enquête et se sont opposées à la restitution, à Luanda, des sommes bloquées par le Conseil fédéral, une démarche qui a reçu le soutien de quatre députés suisses et de certains dirigeants de l'Unita.<sup>32</sup> Début 2009, l'argent restitué n'avait, apparemment, toujours pas été dépensé.

D'autres coalitions de mouvements de la société civile ont aussi été créées, spécifiques à chaque procédure de restitution. C'est le cas du Pérou (voir plus haut) et du **KAZAKHSTAN**, autour duquel se sont réunies les ONG Action Place Financière, Transparency International Suisse, International Economy Academy of Eurasia (IEAE) et des membres de la Déclaration de Berne et de Solifonds.

Autour d'**HAÏTI**, une coalition d'ONG internationales, suisses et haïtiennes s'est constituée informellement durant l'été 2007, à la suite de l'annonce faite par le gouvernement suisse de son intention de libérer les fonds de Jean-Claude Duvalier. La campagne de mobilisation fut couronnée de succès puisque le Conseil fédéral a d'abord prolongé le gel des fonds d'une année afin de trouver une solution adéquate entre les gouvernements suisse et haïtien, avant que ne soit ordonnée en février 2009 la restitution des 7,6 millions de francs suisses gelés. Dans un communiqué conjoint du 13 février 2009, plusieurs ONG haïtiennes dont le Groupe d'Appui aux Rapatriés et Réfugiés (GARR), la Fondation Héritage, la Commission épiscopale haïtienne Justice et Paix et le Centre œcuménique des droits humains soulignent le caractère exemplaire de cet acte qui représente « *un signal clair lancé aux dictateurs et à leurs acolytes pour qu'ils sachent qu'ils ne sont plus en sécurité, nulle part dans le monde* ».

Toujours en Suisse, le Centre pour la promotion de la paix (KOFF), qui fait partie de *Swisspeace* (Fondation suisse pour la paix), s'est aussi intéressé à la question. Il a organisé, le 23 juin 2006, un atelier sur la restitution des fonds des dictateurs, où participaient différentes ONG suisses et des membres de l'administration fédérale.

Enfin, l'**International Centre for Asset Recovery**, qui fait partie de l'Institut de Bâle sur la gouvernance, propose de former, depuis la fin de l'année 2007, des fonctionnaires des pays en développement pour faciliter le recouvrement des avoirs volés. Des services de conseil fournis par des experts en recouvrement d'avoirs et un centre de ressources en ligne facilitent les efforts de recouvrement d'avoirs. De plus, le centre envisage d'entreprendre des travaux de recherche appliquée sur les techniques avancées et les éléments nouveaux dans le domaine du recouvrement d'avoirs, en faisant notamment appel à des études de cas et des enquêtes. Le Centre cherche à animer un travail d'experts en coopération avec l'ONUUDC

**31** Nigerian Network on Stolen Assets, 2007, *How Abacha Loot was spent. A civil society Shadow Report on the World Bank, Government and CSOs PEMFAR Monitoring Exercise*.

**32** *La Lettre du Continent*, 7 avril 2005, « Toujours le psychodrame angolais en Suisse. »

afin d'examiner, sur la base de l'expérience accumulée dans les affaires de recouvrement d'avoirs, l'application des dispositions pertinentes de la Convention des Nations unies contre la corruption, et de voir quelles mesures législatives, institutionnelles et de renforcement des capacités pourraient être nécessaires pour assurer l'application intégrale du chapitre de la Convention consacré au recouvrement d'avoirs. Il a reçu le soutien financier de la fondation Clinton : *Clinton Global Initiative* (12,8 millions \$ pour 4 ans)<sup>33</sup>.

**33** Site internet : <http://www.baselgovernance.org/icar/>.

Le Centre a participé, comme d'autres ONG dont Transparency International, Oxfam, Christian Aid et Cafod, aux forums de la société civile qui se sont tenus en marge des deux Conférences des États parties à la Convention des Nations unies contre la corruption en Jordanie, en décembre 2006 et à Bali, fin janvier 2008. Plusieurs ateliers visaient à formuler des propositions pour l'application de la Convention. Dans leur déclaration finale, les ONG demandent la mise en place rapide d'un instrument de suivi de la Convention et la mise à disposition des États spoliés d'une assistance technique pour les aider dans les procédures de recouvrement des fonds volés. Elles demandent que les États parties mettent en œuvre au plus vite l'ensemble des mesures de la Convention.<sup>34</sup>

**34** Coalition of Civil Society-Friends of the UNAC, 13 décembre 2006, *UNAC Civil Society statement to the first conference of the state parties*. Ce collectif est à l'origine de l'UNCAC Coalition évoquée plus haut.

## 4. UNE DÉMARCHE INNOVANTE : LA PLAINTE POUR RECEL

**E**n mars 2007, simultanément à la sortie de la première version de ce rapport, trois ONG françaises déposent une plainte pour recel de détournements de fonds auprès du Parquet de Paris. Ces associations sont Survie, qui lutte depuis une quinzaine d'années pour assainir la politique africaine de la France<sup>35</sup>, Sherpa, un réseau international de juristes et la Fédération des Congolais de la Diaspora (FCD). Le recel est la conservation du produit d'une infraction : l'utilisateur d'une bicyclette volée peut ainsi être poursuivi pour recel. Ici, les plaignants visent l'utilisation d'un patrimoine immobilier en France dont ils soupçonnent qu'il a été financé par des détournements de fonds publics. Ledit patrimoine appartient à cinq présidents africains et à leurs proches, Omar Bongo du Gabon, Denis Sassou Nguesso du Congo-Brazzaville, José Eduardo dos Santos de l'Angola, Blaise Compaoré du Burkina Faso et Teodoro Obiang de Guinée équatoriale.

Utilisant la jurisprudence française, les articles 432-15 et 321-1 du Code pénal sur le détournement de biens publics, le recel de détournements de biens publics et le travail effectué par le CCFD-Terre Solidaire, les associations ont mis en avant le patrimoine colossal de ces chefs d'États qui, selon elles, « *n'ont pu être acquis par le seul fruit de leurs salaires* ». <sup>36</sup> Le système juridique français autorise en effet

**35** Association initialement créée en 1983 à l'appel d'une centaine de Prix Nobel pour obtenir une loi « pour la survie et le développement » consacrant l'obligation pour la France d'engager 0,7 % de son revenu national brut (RNB) pour l'aide publique au développement. <http://survie.org>.

**36** On peut trouver la plainte sur le lien suivant : [http://www.cellulefrancafrique.org/IMG/pdf/Plainte\\_Sassou\\_Bongo\\_-\\_Version\\_definitive.pdf](http://www.cellulefrancafrique.org/IMG/pdf/Plainte_Sassou_Bongo_-_Version_definitive.pdf)

toute association ou tout citoyen à porter à la connaissance du procureur des faits susceptibles de constituer une infraction. Il appartient alors au procureur de décider des suites à donner, le cas échéant, à cette plainte. Il peut ouvrir une enquête préliminaire, confier l'enquête à un juge d'instruction qui dispose d'une indépendance et de pouvoirs plus importants, ou alors classer l'affaire.

En l'occurrence, le 18 juin 2007, le Parquet de Paris annonce l'ouverture d'une enquête préliminaire. Une première mondiale : des policiers allaient pour la première fois enquêter sur le patrimoine de chefs d'États en exercice sur la base d'une plainte déposée par des ONG. L'enquête est confiée à l'Office de Répression de la Grande Délinquance Financière, un organe de police spécialisé, qui est notamment chargé de toutes les enquêtes de corruption et d'abus de biens sociaux. C'est lui qui a mené l'enquête sur l'affaire Elf.

La plainte et l'ouverture de l'enquête suscitent de vifs espoirs pour les sociétés civiles africaines, comme en témoignent les éditoriaux de différents journalistes africains et les nombreux messages d'encouragement que les associations plaignantes et nous avons reçus. En revanche, la procédure judiciaire n'est pas du tout du goût des gouvernements africains concernés, qui s'empressent de prendre contact avec la cellule africaine de l'Élysée, l'organe chargé de la politique africaine de la France sans contrôle du parlement. Denis Sassou Nguesso, interrogé à sa sortie de l'Élysée, le 5 juillet 2007, dénonça des manœuvres aux « *relents de néocolonialisme et de racisme* », oubliant sans doute que figurent, parmi les plaignants, la Fédération des Congolais de la Diaspora et l'association Survie qui, depuis 15 ans, dénonce précisément le néocolonialisme français en Afrique. Pour Sassou, « *tous les dirigeants du monde ont des châteaux, des palais, qu'ils soient d'Europe, du Golfe ou de l'Afrique* ». Même son de cloche du côté du porte-parole du gouvernement gabonais : « *N'est-il pas normal pour le président Bongo, au pouvoir depuis près de 40 ans, d'avoir une épargne lui permettant de disposer de quelques biens immobiliers et mobiliers en France ?* ». Une épargne conséquente tout de même, puisque son patrimoine immobilier en France est estimé à 150 millions d'euros<sup>37</sup> ! Le ministre gabonais soupçonne par ailleurs les médias français, particulièrement Radio France International (RFI) dont les journalistes furent menacés d'expulsion pour avoir évoqué la plainte à l'antenne, de « *racisme* », expliquant que d'éminentes personnalités à travers le monde possèdent également des biens immobiliers de luxe au cœur de Paris mais ne font pas l'objet d'un lynchage médiatique. « *C'est peut être parce que les présidents Bongo et Sassou sont noirs* », conclut-il.

La pression fut sans doute efficace puisque Nicolas Sarkozy a choisi de réaffirmer son amitié avec Omar Bongo, dès juillet 2007, en se rendant au Gabon pour sa première visite en Afrique en tant que président de la République. Interrogé sur cette enquête à cette occasion, il affirmera que le Gabon n'a pas à rougir de sa démocratie<sup>38</sup>. En novembre, cinq mois après l'ouverture de l'enquête, le Parquet de Paris décide du classement sans suite. Motif invoqué : « *les investigations n'ont pas permis, en l'état, de mettre en évidence des infractions pénales et notamment le recel de détournement de fonds publics visé dans la plainte* »<sup>39</sup>. Pour les associations plaignantes, il n'y a aucun doute : il s'agit d'une décision politique, venue probablement de l'Élysée<sup>40</sup>. En effet, les procès verbaux de l'enquête policière, dont le journal *Le Monde* a publié de larges extraits le 1<sup>er</sup> février 2008<sup>41</sup>, mettent à jour le patrimoine colossal de ces dirigeants africains et de leurs

**37** Chiffre évoqué au « 20 heures » de France 2, le 3 mars 2008.

**38** Conférence de presse de Nicolas Sarkozy à Libreville (Gabon), le 27 juillet 2007. Vidéo disponible sur <http://www.cellulefrancafrique.org/Sarkozy-loue-la-democratie.html>

**39** Cf. avis de classement adressé par le procureur de la République, M. Aldebert, à Maître Bourdon le 13 novembre 2007.

**40** Communiqué de presse de Sherpa, Survie et la Fédération de la diaspora, « Un classement sans suite inacceptable », 23 novembre 2007.

**41** Philippe Bernard, 1<sup>er</sup> février 2008, « Le patrimoine des chefs d'État africains en France », *Le Monde*.

familles. Trente-trois biens immobiliers appartenant à Omar Bongo et sa famille, dix-huit propriétés pour le clan Sassou, une quinzaine de voitures au nom du fils du président équato-guinéen Teodoro Nguema Obiang (5,7 millions d'euros), des Mercedes, Maybach et Ferrari pour les épouses Bongo et les neveux Sassou Nguesso... Pour certains biens, le financement apparaît pour le moins atypique : des chèques provenant du compte de la paierie du Gabon (censée rémunérer les fonctionnaires de l'ambassade) à la Banque de France, des sociétés écrans, des « cadeaux » de l'avocat d'Omar Bongo François Meyer...

Malgré le classement de la plainte, l'affaire a continué de faire grand bruit dans les médias, notamment suite à la publication de l'enquête dans *Le Monde* puis la diffusion par France 2 et France 3 de reportages sur le sujet<sup>42</sup>. Omar Bongo, imaginant probablement une mainmise totale du pouvoir politique sur l'audiovisuel public, n'a pas du tout apprécié et l'a fait savoir, en convoquant l'ambassadeur de France au Gabon, Jean-Marc Simon. Le Gabon se « réserve désormais le droit de réagir contre cet acharnement médiatique » et « réfléchit à la suite à donner aux relations franco-gabonaises »<sup>43</sup>. Le président gabonais menaçait même de fermer l'antenne de Radio France Internationale (RFI) à Libreville.<sup>44</sup> Selon Stephen Smith et Antoine Glaser, rapportant les propos de l'ambassadeur, c'est suite à ce déchaînement médiatique qu'Omar Bongo aurait demandé le départ de Jean-Marie Bockel, secrétaire d'État à la Coopération, en mars 2008. Ce dernier avait en effet, lors de ses vœux en janvier 2008, souhaité signer « l'acte de décès de la Françafrique ».<sup>45</sup> C'est un proche de Nicolas Sarkozy, Alain Joyandet, qui le remplace. Son premier voyage en Afrique, quinze jours après sa nomination, a pour destination le palais de bord de mer, la résidence d'Omar Bongo à Libreville, pour un entretien de 30 minutes avec le doyen des chefs d'État africains, en compagnie de l'avocat Robert Bourgi et de Claude Guéant, le secrétaire général de l'Élysée, qui tient les rênes de la politique africaine de la France. Toujours en mars 2008, les ONG gabonaises membres de la coalition internationale Publiez ce que vous payez (PCQVP) réclament la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire franco-gabonaise sur l'origine de la fortune immobilière en France du président Omar Bongo Ondimba. « Indignées » par la réaction de Libreville, elles estiment que le reportage de France 2 relève « de la libre expression de la presse » et que l'attitude du régime gabonais cache « le problème de fond que révèle ce document, le détournement massif des finances publiques »<sup>46</sup>.

Au Gabon, le régime en place organise la résistance. Une campagne « Touche pas à mon président » est lancée à Libreville en septembre 2008. Le 4 octobre 2008, une manifestation réunissant 2 000 personnes est même organisée à Libreville pour protester contre des ONG et des associations françaises qui dénoncent les biens mal acquis d'Omar Bongo en France. En mars 2009, le parti au pouvoir au Gabon appelle même à la révision des accords entre la France et le Gabon. Quant à Denis Sassou Nguesso, il voit dans les associations plaignantes des « bourgeois de Neuilly », « descendants de l'esclavagisme et du colonialisme qui veulent se donner bonne conscience »<sup>47</sup> et qui « agissent de concert avec les 'fonds vautours' [avec] une volonté manifeste de nuire »<sup>48</sup>.

Les associations plaignantes, elles non plus, ne comptaient pas en rester là. Le 2 décembre 2008, la justice française est à nouveau saisie, cette fois par Transparence International France et un contribuable gabonais, Grégory Nbgwa

**42** Respectivement, au « 20 heures » du 3 mars 2008 et dans le journal « Soir 3 » le 28 février 2008.

**43** Marianne Enault, 6 mars 2008, « Quand Bongo se fâche », *lejdd.fr*.

**44** Antoine Glaser et Stephen Smith, *Sarko en Afrique*, Éditions Plon, octobre 2008.

**45** *Ibid.*, p. 186-187.

**46** « Biens de Bongo en France : des ONG pour une commission parlementaire franco-gabonaise », 14 mars 2008, *AFP*.

**47** « Sassou fustige les 'bourgeois de Neuilly' », 11 décembre 2008, *lemonde.fr*.

**48** Entretien avec Etienne Mougeotte, 24 mars 2009, *Le Figaro*.

Mintsa, qui se constituent partie civile, c'est-à-dire pouvant justifier d'un intérêt à agir<sup>49</sup>. Le citoyen gabonais s'estime victime des détournements de fonds et abus de biens sociaux dont il accuse le clan Bongo. L'association Transparence International France fait valoir que la lutte contre la corruption est sa raison d'être. L'intérêt d'une plainte avec constitution de partie civile est que si elle est jugée recevable, elle entraîne automatiquement l'ouverture d'une information judiciaire, une enquête menée par un juge d'instruction, ce qui est gage d'une plus grande indépendance dans les suites qui pourraient être apportées à cette affaire. L'existence du juge d'instruction est toutefois remise en cause par Nicolas Sarkozy, provoquant un tollé des magistrats et avocats, qui craignent une reprise en main du pouvoir judiciaire par l'exécutif.

Le 5 mai 2009, malgré la pression forte qui pesait sur ses épaules et à rebours du réquisitoire du Parquet, la juge d'instruction Françoise Desset juge Transparence International France recevable pour porter plainte, estimant qu'« *une association défendant des intérêts collectifs de portée générale peut exercer l'action civile si elle subit un préjudice personnel directement causé par l'infraction poursuivie* »<sup>50</sup>, se référant à la Cour de cassation qui, par le passé, a jugé recevable une association de lutte contre le tabagisme dans une procédure de publicité en faveur du tabac. En revanche, la magistrate estime que le contribuable gabonais, Grégory Mintsa Ngbwa, « *ne subit pas un préjudice personnel et direct, les éventuels détournements de fonds publics privant seul l'État gabonais de ressources* ». La juge insiste aussi sur l'important travail d'enquête rassemblé par TI-France pour constituer un dossier complet et documenté et retrouver la trace des fonds publics africains. Il faudra à peine deux jours au Parquet, qui est lui sous la tutelle de l'État, pour faire appel de cette décision de la juge d'instruction. Il appartient donc à la chambre d'instruction de la cour d'appel de Paris, composée de trois magistrats, de trancher. Elle n'est toutefois soumise à aucun délai et sa décision restera passible d'un pourvoi en cassation. On le voit, la procédure peut être longue avant que l'enquête ne démarre véritablement.

Même si les chefs d'État pourront probablement se prévaloir d'une interprétation très large de leur immunité, couvrant des agissements bien au-delà du cadre de leur fonction, ce n'est pas le cas de leur famille et de leurs proches. Ceux-ci, si les démarches aboutissent, devront répondre de recel de détournements de fonds et d'abus de biens sociaux devant la justice française. Par extension, les grandes banques françaises qui hébergent les avoirs des dirigeants mis en cause pourraient ne pas être à l'abri de poursuites pour blanchiment si elles n'ont pas procédé à toutes les vérifications sur l'origine des fonds liées à leur devoir de diligence.

Dans tous les cas, cette démarche inédite des ONG françaises a permis de lever un voile sur les biens mal acquis par les dirigeants étrangers et les complaisances des décideurs politiques français. Appuyée sur la version initiale du présent rapport, la démarche judiciaire a surtout réveillé les consciences et contribué à inscrire durablement le sujet dans le débat public. En attestent la multiplication d'actions coup-de-poing pour la saisie des biens mal acquis<sup>51</sup>, le lancement de plusieurs pétitions sur le sujet<sup>52</sup> et l'intérêt non démenti des médias.

Cette action, qui a reçu le soutien de nombreuses ONG étrangères, comme *Global Witness* ou le Centre national de coopération au développement (CNCD)

**49** En réalité, pour des raisons juridiques, les plaignants avaient dû déposer au préalable, le 9 juillet 2008, une plainte reprenant mot pour mot les faits dénoncés 16 mois plus tôt, afin de pouvoir se constituer par la suite partie civile. Sans surprise, cette plainte a également fait l'objet d'un classement sans suite le 3 septembre 2008.

**50** Philippe Broussard, le 8 mai 2009, « Pourquoi la justice autorise l'enquête sur le patrimoine des présidents africains », *L'express.fr*.

**51** Un collectif informel de citoyens français nommé « Cellule Françafrique » en a ainsi fait son cheval de bataille. Cf. [www.cellulefrancafrique.org](http://www.cellulefrancafrique.org).

**52** Cf. <http://www.detteodieuse.org/petition-chef-de-l-Etat.php> et <http://www.lapetition.com/sign1.cfm?numero=1418>.

en Belgique, gagnerait dans les prochaines années à être déclinée dans d'autres pays, encore havres de paix pour l'or des dictatures.

C'est, d'ores et déjà, le pari réussi de l'ONG espagnole de défense des droits de l'Homme APDHE. Comme nous l'expliquons au chapitre I, elle a attaqué, en octobre 2008, le président équato-guinéen Obiang Nguema devant la justice madrilène, en l'accusant de blanchir de l'argent sale dans la péninsule ibérique et obtenu, en mai 2009, l'ouverture d'une enquête.

## 5. UN ENJEU CLÉ : LA SÉCURITÉ DES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

---

**L'**engagement des citoyens et des acteurs de la société civile sur des dossiers de corruption impliquant leurs dirigeants les expose à des représailles qui peuvent être féroces.

Au Gabon, suite au dépôt de cette nouvelle plainte par Transparency International France et un contribuable gabonais, le régime se raidit. Entre juillet et octobre 2008, des émissaires du gouvernement tenteront, par tous les moyens, de faire retirer la plainte. Gregory Ngbwa Mintsa, le courageux contribuable gabonais, raconte qu'on lui a d'abord proposé de l'argent, puis un nouveau poste dans l'administration. Puis, en octobre 2008, le ministre de l'Intérieur du Gabon le convie au palais présidentiel. « *Voici un de ceux qui vous embêtent* », lance-t-il en l'introduisant auprès de Bongo. Celui-ci lui aurait expliqué « *à quel point son entourage était nuisible et préoccupé seulement par l'argent.* »<sup>53</sup> G. Ngbwa Mintsa refuse toutefois de retirer sa plainte. Il est alors victime de différentes menaces de la part du ministre de la Défense. La Fondation Omar Bongo Ondimba pour la paix, outil de propagande du régime, porte plainte pour diffamation contre lui. Le 31 décembre 2008, il est arrêté avec trois autres militants de la société civile et deux journalistes gabonais et détenu pendant 13 jours dans des conditions difficiles (transféré au bout de 6 jours dans une prison de Libreville) pour « *propagande orale ou écrite en vue de l'incitation à la révolte contre les autorités* ». La justice gabonaise lui reproche d'avoir accueilli Bruno Ben Moubamba, universitaire gabonais vivant en France qui avait publié les jours précédents une lettre ouverte au président gabonais dénonçant le régime politique. Il ne fait aucun doute que le véritable motif de son arrestation est son implication dans l'affaire des biens mal acquis en France, dans laquelle il s'était constitué partie civile. Comble du comble, son avocat français, Thierry Levy, fut empêché de se rendre au Gabon le 8 janvier pendant sa garde à vue. Les autorités gabonaises ayant retiré le visa qu'elles lui avaient initialement accordé, c'est la police française de

<sup>53</sup> Olivier Toscer, 19 février 2009, « Les affaires françaises de Papa Bongo », *Le Nouvel Observateur*.

l'air et des frontières qui l'a retenu alors qu'il s'apprêtait à entrer dans l'avion pour Libreville...

Le pouvoir gabonais explique que ces Gabonais participaient à un complot organisé par les ONG françaises contre le régime d'Omar Bongo... Depuis, les pressions et les menaces continuent sur la société civile gabonaise, entre les convocations aux différents ministères et les interdictions de quitter le pays, comme c'est le cas pour Marc Ona, dirigeant de l'ONG de protection de l'environnement Brainforest et coordinateur national de la plate-forme Publiez ce que vous payez au Gabon, qui milite pour plus de transparence dans les industries extractives. Marc Ona, également arrêté et incarcéré pour « propagande » début janvier 2009, avait participé en mars 2008 à la saisie symbolique du plus important bien détenu par la famille Bongo en France, l'hôtel particulier de la rue Baume...

Face à cette situation, le gouvernement français est resté bien passif. Craignait-il de devoir dédire Nicolas Sarkozy qui, lors de son voyage à Libreville le 31 juillet 2007, complimentait sur « la démocratie » gabonaise ? Gageons qu'il saura se montrer attentif au sort des militants gabonais, particulièrement exposés face aux tensions autour de la succession d'Omar Bongo, après son décès à Barcelone le 8 juin 2009.

Au Congo-Brazzaville, la répression à l'encontre des militants anti-corruption est plus féroce encore. Début avril 2006, deux militants engagés dans la lutte contre la corruption ont été incarcérés à Brazzaville après avoir été inculpés d'« abus de confiance » et de « faux en écriture ». Christian Mounzéo, président de la Rencontre pour la paix et les droits de l'homme (RPDH), et Brice Mackosso, de la Commission Justice et Paix de l'Église catholique, militent dans la coalition « Publiez ce que vous payez », qui exige des autorités plus de transparence dans la gestion de la rente pétrolière.<sup>54</sup> Ils ont été condamnés en décembre 2006 à une peine de prison avec sursis et une amende. Leurs condamnations devaient mettre fin à leur interdiction de sortie du territoire congolais. Par la suite, ils ont été empêchés de se rendre au Forum social mondial à Nairobi en janvier 2007 et au Sommet citoyen France-Afrique en février 2007 à Paris. Depuis, la pression exercée au sein du conseil d'administration de l'Initiative de transparence des industries extractives (ITIE) leur a redonné une certaine liberté de mouvement, qui reste précaire.

D'autres militants de la société civile congolaise ont subi menaces et pressions de la part du régime congolais suite à la plainte déposée au Parquet de Paris sur le patrimoine immobilier en France. Benjamin Toungamani, opposant au régime congolais, vit en France depuis une vingtaine d'années. Son épouse devait se constituer partie civile aux côtés de Transparency International, le 2 décembre 2008. Mais il raconte, dans *La Tribune*<sup>55</sup>, qu'il a fait l'objet de « menaces à partir de l'été 2008. » Le 28 novembre 2008, un inconnu menace de s'en prendre directement à sa famille et à son petit-fils. Le journal *Témoignage Chrétien* a retranscrit le message laissé sur le répondeur : « Tu te mets bien ça dans ta tête. Tu retires ta plainte. Pars bien du principe que ton petit-fils et ta femme, ils n'ont rien à voir là-dedans. Alors tu retires vite ta plainte ! »<sup>56</sup>. Benjamin Toungamani a donc renoncé à se constituer partie civile, mais a déposé une plainte au commissariat qui n'a pas jugé bon d'ouvrir une enquête.

Le 21 janvier 2009, il est victime d'un incendie dans sa résidence à Saint Ay près d'Orléans, sans conséquences graves heureusement. Mais Quelques heures

**54** Thomas Hoffnung, 13 avril 2006, « Deux militants engagés dans la lutte contre la corruption ont été incarcérés », *Libération*.

**55** Xavier Harel, 3 décembre 2008, « Ces fortunes africaines qui embarrassent la France », *La Tribune*.

**56** Henrik Lindell, 10 janvier 2009, « Dossier Biens mal acquis », *Témoignage Chrétien*.

**57** Henrik Lindell, 29 janvier 2009, *Françafrique: incendies chez des opposants congolais, Témoignage Chrétien.*

**58** Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture.

avant, c'est la maison d'un autre militant de la société civile, Bruno Jacquet Ossebi, qui est en proie aux flammes à Brazzaville. Difficile de croire à une coïncidence. Là, l'incendie tue sur le coup la femme de Bruno Ossebi et les deux enfants de celle-ci, de 9 et 11 ans<sup>57</sup>. Lui-même, brûlé au deuxième degré, est mort quelques jours après à l'hôpital militaire de Brazzaville dans des conditions mystérieuses, alors qu'il devait être rapatrié en France le lendemain. Son état de santé ne présageait pas de son décès imminent. Journaliste franco-congolais de [mwinda.org](http://mwinda.org) et animateur d'un site web dénonçant les biens mal acquis du clan Sassou, Bruno Jacquet Ossebi avait, en décembre 2008, pris contact avec l'association Sherpa, en France, en vue de se porter partie civile dans la plainte déposée à Paris à ce sujet. Quelques jours avant sa mort, il avait également révélé sur son site l'imminence d'un prêt de la BNP-Paribas au Congo-Brazzaville de 100 millions d'euros, gagé sur le pétrole. Cette pratique est interdite par la loi et proscrite par le FMI. La révélation de Bruno Ossebi avait contraint les acteurs du deal à se rétracter. Le 16 février 2009, le Directeur général de l'Unesco<sup>58</sup>, M. Koichiro Matsuura, a exhorté les autorités congolaises à mener une enquête approfondie sur les circonstances de sa mort. En vain.

Au cours de l'élaboration de la première version de ce rapport, nous avons été en contact avec Bruno Jacquet Ossebi. Nous tenons ici à saluer sa mémoire et son engagement. Nous tenons aussi à exprimer notre vive préoccupation quant au silence qui entoure cette affaire. Que ce rapport puisse, modestement, contribuer à poursuivre son combat ■

